

Crise financière, crise du libéralisme ?
Débat Henri Lepage / Drieu Godefridi

© Institut Hayek, 2009

Citer comme :

H. Lepage et D. Godefridi, *Crise financière, crise du libéralisme ?*, Bruxelles, éd. de l'institut Hayek, 2009, www.fahayek.org

Crise financière, crise du libéralisme ?

Débat Henri Lepage / Drieu Godefridi

A l'occasion de la récente crise financière, un débat s'est instauré entre un philosophe (D. Godefridi) et un économiste (H. Lepage), suite à la publication, par le premier, d'un article dans lequel il pensait pouvoir diagnostiquer la "faillite de l'idéologie libérale"; un constat contre lequel le second s'inscrit en faux.

C'est ce débat qui est à lire dans les pages suivantes, sous la forme d'un échange de correspondances.

*Henri Lepage, né le 21 avril 1941, est un économiste libéral. Il est diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris et a également étudié à l'Université du Colorado (États-Unis) et à la *London School of Economics* (Grande Bretagne). Auteur de *Demain le libéralisme* et *Demain le capitalisme*, il est aujourd'hui président de l'institut Turgot.*

Drieu Godefridi, né le 4 octobre 1972, est docteur en philosophie (Paris IV-Sorbonne) et juriste (Université catholique de Louvain, Université libre de Bruxelles). Fondateur de l'institut Hayek, il soutient aujourd'hui une vision plus critique de ce qu'il dénomme l'idéologie libérale contemporaine.

1. Nous sommes tous libéraux (Drieu Godefridi)

Tout observateur attentif aura noté que la plupart des analyses de la présente crise financière peuvent prévisiblement se ranger dans deux tiroirs : 1. la faute-au-marché et 2. la faute-à-l'Etat. Ainsi les énergiques tribus des "Fautaumarchés" et des "Fautaletats" se voient-elles offrir une belle occasion de ressortir leur attirail, banderilles nobelisées et lances estampillées.

Depuis 1989, il n'est pas une crise, de quelque nature que ce soit (financière, économique, naturelle, climatique, voire personnelle) que les orphelins des grandes idéologies du XXe siècle - communisme, fascisme, socialisme - ne cherchent à imputer à leur ennemi héréditaire commun : l'économie de marché. La présente crise est comme un festin de l'esprit pour tous les contempteurs de la "dictature des actionnaires" (Dany-Robert Dufour).

Depuis septembre 2008, les idéologues libéraux sont, quant à eux, plutôt sur la défensive : assisterions-nous à la débâcle du capitalisme ? Non, expliquent-ils, le marché n'est pas en cause - ou alors le "marché politique" (A. Madelin); à bien y regarder, c'est encore et toujours l'Etat, cet affreux Léviathan, qui serait blâmable. Il est par exemple montré - à bon droit - que les pouvoirs publics américains ont fomenté les subprimes en créant des "crédits hypothécaires à discrimination positive" pour les minorités (Jacques Garello).

Sempiternelle représentation de la guerre des dieux idéologiques du XXe siècle ? Sans doute, mais les dieux paraissent bien fatigués. Si la critique des dérives du

marché financier est roborative et salutaire, elle ne fait pas une alternative. Tout à leur édification d'une ligne Maginot contre l'Etat, les fondamentalistes du marché (John Gray) ne se sont pas aperçus qu'ils ont bâti un système aussi peu falsifiable, au sens poppérien, que celui de leurs adversaires.

Au début de la crise financière, de nombreux amis libéraux me disaient : laissons tomber les banques malades en faillite, pas d'intervention de l'Etat ! Solution qui eût impliqué que des millions de gens eussent perdu la totalité de leurs économies (sauf la garantie - fort peu libérale ni réaliste - de l'Etat), un léger dommage collatéral qui politiquement ne pouvait conduire qu'au désordre. Réplique : dans un système vraiment libéral, la crise n'aurait pas été aussi grave. Supposons en effet que dans un système vraiment libéral (SVL) l'intensité de la crise eût été deux fois moindre - réelle néanmoins, la matérialité des cycles capitalistes n'étant contestée par aucun des grands économistes libéraux. Quid des millions de gens qui perdraient néanmoins la totalité de leurs économies ? Réplique : en SVL, une forme de garantie collective naîtrait, bien entendu de nature purement privée. Ce qui est un argument parfaitement irréfutable, indémontrable et donc sans grand intérêt. Que l'humanité qui, depuis les Grecs, ne cesse d'explorer le champ des possibles politiques sans la moindre réserve - le défunt siècle des ombres (Revel) en atteste -, ne se soit jamais même simplement approchée de l'utopie SVL, me semble de nature à en interroger le réalisme et la praticabilité.

En réalité, le SVL se heurte à l'obstacle de toute utopie : la diversité des valeurs. Soit vous l'acceptez, et vous êtes démocrate (le lien n'est pas moral, mais intellectuel), donc vous devrez composer avec la diversité des Weltanschauungen et oublier le SVL, soit vous la refusez, mais alors vous donnerez votre aval à un régime qui sera rien moins que libéral.

Au vrai, les idéologues pro et anti marché communient dans une même détestation de ce monstre protéiforme et énigmatique qui refuse obstinément et plus que jamais de se plier à leurs caricatures théoriques datées : la réalité.

Pour autant, il ne s'agit pas de renvoyer les uns et les autres dos-à-dos : "Si alternative il y a, écrit Pascal Bruckner, c'est à l'intérieur de l'économie de marché et non en dehors." Il n'existe, en effet, à l'heure actuelle, aucune alternative crédible et articulée à l'économie de marché, que ce soit sur le plan éthique ou pratique. Car au-delà des caricatures qu'en font ses "amis", le marché est d'abord un incomparable instrument de mesure, qui renseigne sur la valeur que chacun d'entre nous attribue aux produits et aux services (P.J. O'Rourke).

C'est en ce sens que nous sommes désormais tous libéraux : la vraie question n'est pas de savoir s'il faut plus ou moins d'Etat, mais quels doivent être les rôles respectifs de l'Etat et du marché dans cette économie mondialisée et universellement mixte que nous connaissons aujourd'hui. Le défi intellectuel est celui de la source et des modalités de la régulation des marchés en général, des marchés financiers en particulier. Là encore, évitons les slogans périmés - plus de régulation ! moins de régulation ! - pour nous soucier de favoriser

l'avènement de règles simples, effectives et efficaces, qui épousent les réalités économiques actuelles, en étant aussi évolutives et générales, c'est-à-dire mondiales, que possible. L'Organisation mondiale du commerce (OMC) et son remarquable mécanisme de règlement des conflits interétatiques, mécanisme sécréteur de droit, nous montrent qu'une telle régulation est possible, et qu'elle n'implique nullement l'avènement de cet autre épouvantail idéologique qu'est le gouvernement mondial.

Parmi ses effets bénéfiques, la crise nous aura ainsi montré le caractère définitivement obsolète des idéologies du XXe siècle, de *toutes* les idéologies, y compris la libérale. Notre économie mondialisée exige non seulement de nouveaux mécanismes régulateurs, mais également de nouvelles représentations. Ce qui offre un continent d'opportunités aux intellectuels qui voudront bien s'aventurer au-delà des chemins balisés au siècle dernier. Au travail !

Article publié par le quotidien La Libre Belgique le 8 janvier 2009

2. Henri Lepage

Drieu,

Dans votre article de la *Libre Belgique*, vous écrivez ceci :

"Le défi intellectuel est celui de la source et des modalités de la régulation des marchés en général, des marchés financiers en particulier."

Vous avez raison. Mais alors pourquoi ne pas laisser la régulation aux marchés eux-mêmes (c'est à dire à la formation de règles professionnelles émergent du processus libre d'échanges contractuels) ? Les contrats eux-aussi sont source de régulation. Les organismes publics ne sont pas la seule source de régulation possible. Les bourses n'ont pas attendu les États pour mettre en place des règles de fonctionnement s'appliquant à ceux qui voulaient utiliser leurs services.

Maintenant, démontrez moi pour quelles raisons rationnelles on devrait faire confiance à des organismes publics pour mettre en place des règles qui soient "meilleures" que celles qui émergent spontanément du marché. C'est là où est tout le débat sur "le plus" ou "le moins" d'Etat. Il y a toute une littérature scientifique qui s'occupe de ce problème. Il y a ceux qui invoquent les défaillances du marché pour justifier la suprématie de la réglementation publique. Puis il y a ceux qui répliquent soit en contestant la validité de l'argument des défaillances du marché, soit en invoquant la problématique hayékienne de la connaissance. Contrairement à ce que vous laissez entendre, ce n'est pas un terrain vierge, loin de là.

Le problème ne se pose pas du tout de la manière aussi simpliste (et manichéenne) que vous le faites. Il y a toute une littérature scientifique que vous ne semblez pas connaître. Ces gens là ne disent pas que la régulation spontanée est nécessairement 'optimale' (chassez ce terme de notre vocabulaire). Elle ne sera jamais parfaite. Il y aura toujours des accidents. Simplement, la régulation publique n'a aucune chance de pouvoir donner des résultats meilleurs - et ils démontrent pourquoi, selon des procédures d'analyse scientifique répondant à tous les critères poppériens (c'est à dire réfutables par ceux qui ne sont pas d'accord, pour autant qu'ils respectent les mêmes procédures de la critique rationnelle). Elle a au contraire toutes chances de conduire à des méfaits plus grands encore. Et c'est bien ce dont nous sommes aujourd'hui les témoins.

Dites-moi au nom de quel critère scientifique (même poppérien) il serait inconvenant de présenter une analyse qui montre comment la source des problèmes actuels provient d'une accumulation de règles et réglementations *ad hoc*, pas nécessairement mal pensées, mais qui ont provoqué par la suite, du fait de leurs interférences non prévues, toute une série d'effets pervers cumulatifs ?

Et dites-moi aussi qu'est-ce qui vous conduit à penser qu'en réfléchissant de manière rationnelle et intelligente il serait possible de définir des réglementations "meilleures", "plus efficaces", qui seraient immunisées contre le risque de se trouver par la suite détournées de leur objet (par les jeux du marché politique) ou tout simplement qui seraient immunisées contre un danger

d'obsolescence (du fait des changements à venir de la vie économique) ?

Ou encore, dites-moi quels processus politiques permettraient de protéger votre régulation contre ces inconvénients, en garantissant que les ajustements nécessaires seraient faits à temps ? Expliquez-moi quels sont les éléments du jeu politique qui permettraient d'obtenir un tel résultat ? Les partisans de la régulation publique n'ont pas de réponse à ces questions, qu'ils ne se posent pas parce qu'ils restent esclaves d'une vision "angélique" de la décision publique.

C'est là toute l'essence des analyses du *public choice*, qu'elles relèvent de disciple de Buchanan, ou encore d'économistes dits autrichiens. Vous faites bon marché de leurs travaux et de leurs conclusions. Oui, la crise financière cause d'innocentes victimes. Il y en aura toujours trop. Les causes sont multiples et complexes. Mais l'une des causes principales se trouve dans l'abus d'une conception "idéelle" de la réglementation publique.

Ceci dit, il faut reconnaître que lorsque le vin est tiré, il faut le boire. C'est à dire accepter qu'il y a des circonstances où il est politiquement inévitable de recourir à une intervention politique massive. C'est ce qui se passe actuellement. Mais ce n'est pas pour cela qu'il faut tomber dans le piège de croire que ces interventions vont changer quoi que ce soit, qu'il s'agisse d'organiser la sortie de crise, ou simplement d'en atténuer l'intensité. Il y a de multiples raisons, avancées par la science économique et des marchés politiques, pour penser l'inverse. Mais en même temps, il y a de multiples raisons pour penser qu'elles sont inévitables.

Ce n'est pas intellectuellement (et surtout politiquement) très excitant. Mais le monde est comme cela. Que l'homme politique fasse de long discours pour expliquer qu'il faut de nouvelles formes de régulation, parfait, il est dans son rôle (mais je suis surpris de vous trouver dans ce rôle). Mais la fonction de l'économiste - qui ne lie pas sa carrière à la satisfaction des princes qu'il sert - est de l'avertir, et d'avertir ses électeurs de toutes les illusions, et désillusions qui se cachent dans son calcul.

Vous me décevez par le caractère "émotionnel" et peu réfléchi de votre article. Que les jugements et les analyses de certains de nos amis soient un peu courts, oui, certainement. Personne n'est parfait. Je suis le premier à le reconnaître, et à le regretter. Mais le ton polémique de votre papier, sur un sujet aussi important, ne vous place pas sur un meilleur terrain qu'eux.

Bien à vous.

3. Drieu Godefridi

Cher Henri,

D'abord, il faut préciser le sujet. Conclure de la récente crise financière à la banqueroute de *l'économie de marché* n'aurait guère de sens : la crise est une dimension constitutive de l'économie de marché, ce qu'a montré Schumpeter avec son concept de destruction créatrice.¹ Quand des entreprises, un secteur cessent de créer de la valeur, quand le marché "bourgeonne" (Hayek) dans des directions improductives, il est souhaitable que ces entreprises passent la main.

Ce n'est pas davantage le libéralisme qui est visé : le libéralisme est un puissant courant de pensée, remontant à Aristote et son concept de souveraineté de la loi, dont les branches politique et économique fondent notre modernité libre et démocratique.

Ce qui est en cause est la caricature idéologique du libéralisme que proposent depuis une trentaine d'années des intellectuels qui se prétendent les dépositaires de ce prestigieux héritage.

Le problème de l'idéologie libérale contemporaine, d'un mot, c'est l'Etat. Quand ils n'exigent pas sa suppression pure et simple (cfr. les libertariens américains Rothbard, Hoppe, Barnett), les idéologues libéraux n'acceptent la présence de l'Etat, dans quelque domaine que ce soit, que du bout des lèvres, en attendant que le marché propose une alternative, et non sans prévoir les pires avanies suite à l'intervention du gouvernement.

¹ J. Schumpeter, *Capitalisme, socialisme et démocratie*, 1942.

Prenons un exemple (la littérature "scientifique" sur le sujet ne m'est pas totalement étrangère) : dans un ouvrage technique qui faisait autorité sur le brûlant sujet de la régulation bancaire, *Rethinking Bank Regulation*, publié en 2006, les auteurs écrivent, au terme d'une enquête qui se veut empirique et scientifique mais qui plutôt que de "repenser" son sujet, ressasse en vérité la plupart des poncifs de l'idéologie libérale : "nos conclusions suggèrent que les pays <comme les Etats-Unis> dont les systèmes politiques, légaux et de régulation sont concentrés sur l'amélioration et la valorisation de la capacité du marché de monitorer et de sanctionner les banques sont récompensés par des systèmes bancaires qui fonctionnent bien" (J.R. Barth, G. Caprio & R. Levine, Cambridge University Press). Deux ans plus tard, le système bancaire américain fonctionne tellement bien qu'il est, non seulement à l'origine, mais la cause du cataclysme financier mondial que nous connaissons actuellement et Christopher Cox, patron de la SEC (*Securities and Exchange Commission*), constate que, dans sa partie, "l'auto-régulation du marché a échoué" (comme la SEC, du reste, mais ce passionnant dossier mérite mieux que des ratiocinations datées sur l'échec du marché ou de l'Etat, comme s'il s'agissait d'essences parfaitement distinctes).

La réalité nous offre l'image d'une intervention substantielle des pouvoirs publics dans de nombreux domaines, sur tous les continents, et dans *tous* les pays (à l'exception peut-être de la Somalie); la mondialisation est celle d'une économie universellement *mixte*. Peut-on à la fois se féliciter des progrès phénoménaux que l'humanité

doit à l'économie de marché depuis deux siècles, et vouer dans le même temps aux gémonies cet Etat dont la présence fut, de l'aveu même des idéologues libéraux, massive tout le long ? Faut-il rappeler que tous les grands régimes de liberté de notre histoire se sont construits sur un droit de juristes ou de juges, de la République romaine à l'Angleterre d'Edward Coke et d'Edmund Burke; des juges appointés par, *horresco referens*, la puissance publique? De cette réalité et de ce monde tout en nuances, l'idéologie libérale contemporaine, tout à son mépris fétichiste, holiste et moniste de l'Etat, est radicalement incapable de rendre compte. Voilà mon propos.

Cette incapacité théorique de l'idéologie libérale contemporaine à penser l'action de l'Etat, autrement qu'en la condamnant, est particulièrement frappante dans le cas des récentes interventions massives des pouvoirs publics pour sauver de l'abîme des institutions bancaires, financières et d'assurance considérées d'un point de vue systémique comme *too big to fall*. Pour de telles institutions, le rasoir occamien de l'économie de marché - qui est la faillite - ne peut agir, car il provoquerait la panique et le chaos. Les gouvernements sont intervenus et, d'un point de vue systémique ou du seul bon sens, ils *devaient* intervenir.

De ce type d'opération comme de tant d'autres, l'idéologie libérale ne dit mot, si ce n'est pour montrer *ex post* que "l'Etat" a créé la crise et que les remèdes de "l'Etat" sont gros des crises de demain. Dès le début de la crise financière, beaucoup d'intellectuels libéraux se sont mis en campagne : à la recherche de la vérité ? Pour comprendre les tenants et aboutissants ? Que non : pour

montrer que le marché est innocent et l'Etat, coupable. C'est ce que j'appelle une démarche idéologique.

L'ennui de cette obsession de l'Etat en forme de déni est que l'idéologie libérale passe ainsi à côté des grandes questions qui façonneront notre avenir. Le *bailout* (renflouement) de grandes institutions financières à coup de dizaines de milliards, la création d'un océan de liquidités par les banques centrales sont des mesures qui engagent notre avenir collectif; quoiqu'ils en aient, sur ces questions concrètes, les idéologues libéraux sont inaudibles.

Dès que l'on accepte le principe de l'intervention des pouvoirs publics, il devient possible de discriminer entre les différents modes d'intervention, de les théoriser, enfin de les *formaliser* pour encadrer l'action publique et la soumettre à des règles. C'est un objectif certes moins grandiose que le grand soir libéral qu'en sont venus à nous promettre les idéologues libéraux, mais il a le mérite d'être accessible, réaliste et conforme à l'exigence démocratique.

Nous vivons une époque novatrice et révolutionnaire à maints égards; le marché et l'Etat sont deux composantes majeures, intriquées et universelles de la mondialisation des échanges. Renouant avec les racines ancestrales de la doctrine dont ils se réclament, les intellectuels libéraux devraient quitter le moelleux royaume de l'idéologie pour se réintéresser à la réalité et tâcher de théoriser les modalités et les limites de l'action publique dans la mondialisation. Bien à vous.

Article publié par le quotidien Le Soir du 31 janvier 2009

4. Henri Lepage

Drieu,

Quelques remarques supplémentaires concernant votre texte de la *Libre Belgique*.

Vous écrivez :

"les fondamentalistes du marché (John Gray) ne se sont pas aperçus qu'ils ont bâti un système aussi peu falsifiable, au sens poppérien, que celui de leurs adversaires."

Puis-je vous faire remarquer que votre affirmation s'applique à tous les "systèmes". Les "systèmes" sont par essence infalsifiables en tant que tout. En revanche les éléments empiriques qui conduisent à la construction du système le sont - ou tout au moins devraient l'être. Ce qui distingue les "systèmes" entre eux, c'est précisément la "qualité" poppérienne des différents éléments qui les composent et dont l'assemblage conduit à leur théorie. C'est là où l'on retrouve le véritable débat scientifique. Ceux que vous appelez les "fondamentalistes" de l'économie de marché reflètent parfois les habits du fondamentalisme dans leur expression (c'est une facilité de communication, mais l'expression de votre texte révèle que vous aussi tombez facilement dans ce piège, et des deux pieds...), mais ils s'appuient sur tout un ensemble de propositions, de recherches, et d'analyses qui s'efforcent de répondre aux exigences de la démarche scientifique. C'est ce qu'on appelle la "science économique".

Au sein de celle-ci, il y a plusieurs courants qui s'affrontent. La seule faiblesse de ces fondamentalistes

est de considérer que précisément l'appareil analytique qui donne naissance aux propositions du "libéralisme" est celui qui offre les meilleurs gages de sérieux et les meilleurs résultats sur le plan de la démarche scientifique. Ils le pensent, mais ils sont prêts à en discuter, et c'est ce que démontrent précisément leurs travaux. Un seul exemple : l'analyse de l'État et de la réglementation s'appuie non seulement sur un discours théorique, mais aussi fait l'objet d'une pléiade de travaux de vérification, ou de contestation empirique. C'est tout cela que vous oubliez et que vous faites disparaître d'un trait plume impulsif dans votre article. Vous avez le droit de ne pas être d'accord avec la démarche et les propositions de la science économique, mais vous ne pouvez pas - comme tous les mauvais philosophes - la faire passer à la trappe comme vous le faites dans votre papier.

J'en viens à l'affaire des banques que l'on aurait laissé faire faillite. Prenons Bear Sterns. Je suis convaincu que le sauvetage de cet établissement a été une erreur majeure, et la cause principale du rebondissement de la crise financière en septembre dernier. J'explique pourquoi dans le papier que *Politique Internationale* publiera fin janvier, et je vous incite à lire ce passage (à la fin du papier). J'y décris quelques effets concrets du mécanisme de 'hasard moral' . Mais l'important c'est la raison pour laquelle les pouvoirs publics américains sont intervenus : pour éviter, nous a-t-on dit, une "crise systémique". Fort bien. Mais l'objectif a-t-il été atteint ? Non, puisque la crise systémique, on l'a eu, avec violence, six mois plus tard.

La motivation des *bailouts* est légitime, mais ce ne sont pas les bailouts qui guérissent quoi que ce soit. Je parle de Bear Sterns, mais il est vraisemblable que la fragilisation de l'édifice financier a commencé dès le sauvetage de LTCM. L'effet de "hasard moral" est bel et bien une réalité. Il entraîne des enchaînements et des conséquences que l'on ne peut pas faire disparaître tout simplement parce que cela conduit à des résultats que l'on déplore et que l'on ne veut pas voir apparaître.

En l'occurrence c'est vous qui commettez un déni de "réalité", cette abominable réalité que vous ne voulez pas voir ! Les abus de hasard moral se paient nécessairement un jour ou l'autre. Plus on attend plus le coût en est élevé. En l'occurrence, on a affaire à un choix de nature politique. Le rôle de l'économiste (libéral en la circonstance) est de mettre l'homme politique devant ses responsabilités en évitant de lui laisser croire qu'il existe des "free lunches". Est-ce du fondamentalisme ? Lorsque Enron a fait faillite, on a entendu les mêmes cris d'orfraie annonçant un abominable effet systémique, qui en réalité n'a pas eu lieu. Enron détenait une position stratégique dans l'édifice financier de l'époque du fait de son rôle pionnier en matière de marchés dérivés, mais ces mêmes marchés ont finalement bien absorbé les effets systémiques de sa chute, sans que personne en parle. Voilà pourquoi le conseil d'un libéral est d'agir au plus tôt dans la chaîne des effets de hasard moral. Ce sont les premières faillites qui sont stratégiquement les plus importantes. Ce n'est pas du fondamentalisme non réfléchi.

Enfin, je sais bien que les idées que vous exprimez dans votre papier ne sont pas nouvelles. Vous m'en aviez déjà parlé plusieurs fois. Ce que je déplore c'est l'expression. Le ton que vous adoptez ferme d'emblée le débat puisque vous décrêtez par principe que ceux qui ne sont pas d'accord avec vous sont des "tarés" attardés du XXème siècle (encore un bien mauvais argument, de pur style journalistique : comme si un changement formel de siècle devait nécessairement introduire une rupture ! Pur effet de style, pour impressionner les foules (et encore !), mais un bien piètre argument scientifique). En adoptant ce ton, vous perdez tout droit de venir ensuite critiquer ceux qui, de notre côté, comme Garello ou Guillaumat, usent eux aussi de formules péremptoires que vous avez souvent critiquées et dont l'effet est de fermer d'emblée toute ouverture à un quelconque débat.

Dimanche

Mardi soir, nous avons eu une excellente table ronde sur la crise avec Alain Madelin, Charles Gave, Jean-Jacques Rosa et Vincent Bénard.

Vous auriez été réconforté d'entendre, à notre grande surprise, Gave développer un point de vue proche du vôtre, plaidant pour un renforcement de la législation financière, et la mise en place d'une réglementation évolutive et adaptative.

Je comprends bien ce point de vue, mais ma réponse est que, précisément, cette idée qu'il pourrait y avoir une "bonne" réglementation qui bougerait avec le progrès des techniques et l'innovation, et permettrait ainsi d'éviter

qu'il y ait trop de "loopholes" dans lesquels les mauvais spéculateurs pourraient ensuite s'engouffrer, est une utopie, une idée totalement irréaliste, pour des raisons que l'on peut préciser, et qui sont parfaitement analysées tant par les Hayékiens que par les disciples de Buchanan et du *Public Choice*.

Pour qu'une réglementation soit efficace et réponde précisément à ce que vous attendez d'elle, il faudrait que ceux qui ont en charge de l'élaborer et de la mettre en place disposent d'un extraordinaire don de prescience, surtout en cette période d'innovation rapide. Il faudrait qu'ils soient en mesure d'imaginer à l'avance comment les agents concernés ont toutes chances eux-mêmes de réagir aux contraintes qu'on va leur imposer. Comment des bureaucrates, ou même des experts (indépendants !) pourraient-ils avoir cette connaissance. Ou encore par quel miracle auraient-ils le don d'anticiper avec précision quels effets la réglementation à venir va avoir sur le rythme et les orientations de l'innovation ?

Prenez les ratios prudentiels de Bâle 1.² Il est clair que cette réglementation de 1989 a joué un rôle majeur dans le déclenchement des processus et comportements qui ont ensuite conduit à la fameuse pyramide financière dont on dénonce tous les jours la responsabilité dans les

² Bâle I fait référence à un ensemble de recommandations formulées en 1988 par le Comité de Bâle, un comité rassemblant les banquiers centraux des pays du G-10 sous l'égide de la Banque des règlements internationaux, à Bâle. Ces recommandations, également connues sous le nom d'Accord de Bâle de 1988, visaient à assurer la stabilité du système bancaire international en fixant une limite minimale à la quantité de fonds propres des banques.
(Source : Wapedia)

événements passés. Ce sont ces ratios qui ont amené les banques à utiliser de manière de plus en plus intense les techniques de titrisation, et à mettre en place les fameux SIV (c'est à dire ces véhicules hors bilans qui leur permettaient de sortir un certain nombre d'engagements de leurs bilans). Quels sont les experts qui ont anticipé ces développements, et qui même en ont pris conscience, si ce n'est des années plus tard ?

Ces instruments ont permis aux banques de contourner la réglementation, mais s'il en a été ainsi c'est parce que les banquiers se trouvaient confrontés à des problèmes de gestion que les autorités monétaires étaient loin de percevoir et d'anticiper. Par exemple, le fait qu'elles rencontraient une nouvelle concurrence en provenance d'une nouveauté, les hedge funds, une nouvelle activité financière qui étaient encore mal cernée par les autorités. Pour anticiper correctement les problèmes à venir il aurait fallu qu'à l'époque les régulateurs aient une connaissance 'locale', une connaissance de terrain, qui les mette en mesure de réagir rapidement au développement de ces nouvelles innovations. Précisément le genre de connaissance qu'ils n'ont pas, et à laquelle seuls les praticiens de la profession ont accès. S'ils avaient eu cette connaissance, ils auraient pu proposer dès cette époque que la réglementation bancaire s'applique aussi aux hedge funds, comme nos braves commentateurs ne cessent de le répéter aujourd'hui, a posteriori, vingt ans plus tard (vingt ans plus tard, c'est devenu 'évident' !). Mais précisément, il y a de bonnes raisons pour qu'il ne puissent disposer de cette connaissance.

Vous me rétorquerez peut-être que si les pouvoirs publics ne peuvent disposer aisément de cette connaissance, ils pourraient peut-être mettre en place des procédures qui leur permettraient d'associer les professionnels à leur démarche. Cela permettrait de raccourcir le temps de transmission de l'information, et donc de réaction du législateur. Mais alors on retombe sur une utopie que l'on connaît bien : celles des fameuses commissions de modernisation de la planification à la française des années cinquante et soixante.

L'idée est que, en associant les professionnels d'une activité à la réflexion prospective, on pourrait plus facilement cerner les problèmes auxquels la réglementation devrait apporter une solution, et donc améliorer l'output réglementaire, notamment en améliorant ses capacités d'adaptation à l'évolution des marchés et en raccourcissant les délais de réaction. Mais encore faudrait-il être certain que les professionnels associés jouent pleinement le jeu. Or il ne faut pas oublier que ces gens restent en concurrence les uns avec les autres, et qu'ils n'ont donc aucune raison de révéler celles de leurs prévisions qui ont toutes chances d'être les meilleures, puisqu'elles seront partagées par leurs concurrents. Les échanges d'information qui circulent dans de telles procédures consultatives ne peuvent porter que sur les plus mauvaises de prévisions et anticipations que l'on nourrit, celles qui ont le moins de chance de se réaliser, et donc que l'on ne craint pas de partager avec ses concurrents.

C'est ce qui s'est passé à l'époque de la planification souple à la française. Je ne pensais pas que ce que j'ai

écrit il y a plus d'une trentaine d'années sur ce sujet pourrait jamais réserver ! Votre réglementation adaptative est une illusion après laquelle vous ne cesserez de courir ! Ce problème est encore plus crucial aujourd'hui qu'à l'époque à laquelle je me réfère du fait du contexte d'innovation rapide qui caractérise le monde actuel.

Maintenant, en supposant que les professionnels me fassent mentir et jouent effectivement et honnêtement le jeu en révélant véritablement tout ce qu'ils savent, ou dont ils ont simplement l'intuition (ce qui me semble tout à fait invraisemblable et relever là encore d'un déni de réalité), vous n'êtes pas encore sorti d'affaire. Même si les experts des agences de réglementation ont l'information, encore faut-il compter avec les délais de conception, d'élaboration, de mise en forme, de discussion et d'adoption législative des projets réglementaires. Or, concrètement, dans le monde réel, ce sont des processus qui prennent beaucoup de temps et qui font qu'un réglementation est déjà quasiment obsolète le jour où elle devient loi.

Les agents du marché ne sont pas stupides. Dès qu'une législation est mise sur rail, les entreprises analysent ce que cela risque de leur coûter, et partent à la recherche de solutions susceptibles d'en réduire, ou d'en contourner les coûts. Même s'ils sont consultés, leur intérêt n'est pas de révéler ce qu'ils savent de ces progrès. Par ailleurs, les experts et rédacteurs des pouvoirs publics, du fait même qu'ils ne sont pas des acteurs du marché concerné, ont besoin de bénéficier des conseils des vrais professionnels qui disposent, eux, de cette 'information locale' qui joue un rôle si important dans la réflexion hayékienne. Mais

chaque professionnel consulté aura naturellement tendance à leur transmettre une information, des conseils, qui favorisent plutôt son entreprise, ou la catégorie d'entreprise dont il est le représentant pour en tirer un avantage compétitif par rapport à ses concurrents. C'est le classique phénomène de capture du processus législatif ou réglementaire - dont Bruxelles nous offre un si bel exemple. Alors, votre réglementation 'optimale' et 'évolutive', celle qui aurait le plus de chance de suivre au plus près les développements des marchés et les opportunités nouvelles qu'ils offrent, très sincèrement, je ne la vois pas !

Le plus bel exemple que je connaisse pour illustrer ce que j'essaie de vous expliquer, très maladroitement, je l'ai trouvé dans la réglementation européenne des télécoms. Voilà un domaine où le progrès technologique galope depuis vingt ans. Ce progrès a dans un premier temps rendu inévitable une politique d'ouverture des marchés avec élimination autant que possible des monopoles. Les autorités européennes ont alors considéré que l'on ne pouvait pas laisser la nouvelle concurrence pourvoir toute seule à ses propres fins, et qu'il fallait 'réglementer' les libertés nouvelles ainsi accordées aux entreprises du secteur (la 'reréglementation' des marchés ainsi libérés étant en réalité activée par les anciens monopoles soucieux de défendre autant que possible ce qui restait de leurs anciens privilèges). On a donc introduit un premier 'paquet' de réglementation, qui a d'ailleurs mis un bon bout de temps avant de devenir opérationnel.

Entre-temps, les entreprises ont continué à innover et à proposer de nouveaux produits conçus non pas tant pour

répondre aux besoins exprimés par les consommateurs, que pour contourner les contraintes de cette réglementation et exploiter les loopholes qui s'y nichaient. Le résultat est que ce progrès technologique dont nous sommes aujourd'hui si fiers, et que les consommateurs apprécient, c'est vrai, a été en réalité guidé moins par la prise en compte de désirs ou de besoins réels révélés par les enquêtes de marché, que par la nécessité de trouver des solutions techniques à des problèmes posés par les contraintes de la réglementation. Mais à son tour, cette évolution a conduit la Commission européenne à prendre conscience que sa réglementation initiale était désormais obsolète, et qu'il fallait donc la remplacer par un second 'package' (là encore probablement éclairée et conduite par des intérêts très particuliers, ceux qui vraisemblablement perdaient le plus au jeu des nouvelles innovations). C'est ainsi que, dix ans plus tard, les institutions européennes ont mis en place un nouveau paquet réglementaire, qui provoquera les mêmes résultats, et qui devrait logiquement mener à un troisième paquet réglementaire pour répondre aux évolutions déclenchées par le second, et ainsi de suite.

Autrement dit, une grande part de l'innovation dans le domaine de la téléphonie et des télécoms est plus "regulation driven" que "market driven". Peut-être n'a-t-on pas de raison de se plaindre du résultat, mais on est loin du rôle théorique assigné à la réglementation. On est loin de la fonction qui consiste à remédier à de soi disantes défaillances du marché. Et là l'occasion pour des effets de capture par certains acteurs plutôt que d'autres est gigantesque. Si le 'marché pur' est une utopie, il en va

de même de l'idée que le rôle de la réglementation est de remettre le marché sur le droit chemin. En réalité, le plus souvent, dans le monde d'aujourd'hui, les marchés sont conduits par des processus d'interactions réciproques entre deux types de marchés : un marché libre où se révèle l'initiative privée et qui n'est conduit par personne (si ce n'est la dynamique créatrice de la concurrence), et un marché politique qui n'est pas moins conduit par personne dans la mesure où il résulte de la confrontation d'une multiplicité d'efforts de capture politique en concurrence entre eux, mais où la dynamique positive de la concurrence économique ne joue pas, tout au contraire.

Ce processus d'interaction conduit à vider de sens toute recherche d'une véritable efficacité par une action politique. Alors, votre utopie d'une 'bonne réglementation', elle me laisse totalement froid. Et je n'évoque pas ici les effets pervers spécifiquement dus à la manière dont l'accumulation de réglementations ad hoc empêche les marchés de secréter par eux-mêmes les réponses appropriées à un certain nombre de chocs.

Tout cela est dit très maladroitement. Je vous prie de m'en excuser. Mais je tenais à vous faire cette mise au point car je crois à l'utilité du dialogue et du débat.

5. Drieu Godefridi

Henri,

Merci pour ces longs développements, dont je partage l'essentiel.

Quelques remarques toutefois :

1. Les idéologues libéraux partagent avec les marxistes et les partisans de la souveraineté classique (Bodin, Hobbes, Rousseau, plus près de nous Carl Schmitt, Michel Troper) une vision moniste et holiste de l'Etat qui est sans correspondant réel dans nos régimes de séparation de pouvoirs.

Ainsi vous ne cessez d'opposer auto-régulation du marché et réglementation étatique. Dans ce schéma, où situez-vous le droit *judge-made* ?

2. Vos intéressants développements sur la réglementation ne me concernent pas, puisqu'aussi bien mon papier parlait de "favoriser l'avènement de règles simples, efficaces, etc." Sûrement le concept de règle n'implique pas celui de réglementation ?

3. Je ne conteste pas davantage les acquis du *Public Choice*, seulement la naïveté de leur absolutisation qui, couplée à la vision moniste de l'Etat dont question en 1, mène à des conclusions scientifiques sur la forme mais balayées par la réalité au premier coup de vent (cfr. le très *Public Choice Rethinking Bank Regulation*, mentionné dans mon message précédent).

4. Bear Sterns : je connais moins que Fortis, je n'en parlerai donc pas. Contestez-vous plus globalement toute

espèce d'intervention des gouvernements dans la récente crise financière ?

5. Comme vous, je voyage beaucoup dans un monde qui, au moins sur le plan matériel, ne cesse de progresser. Partout, je rencontre l'économie de marché (je n'ai pas été en Corée du Nord), partout, je rencontre l'État sous ses différentes formes; les deux toujours étroitement intriqués, etc. C'est de cette complexité que l'idéologie libérale a cessé de rendre compte.

Bien à vous.

6. Henri Lepage

J'avoue que mes yeux s'écarquillent tout grands quand je lis votre point 1. Car je trouve que votre affirmation est totalement fautive et contrefactuelle, du moins pour la partie de la science économique qui me concerne; les économistes *free-market* et notamment les *public-choice* dont la spécificité est d'appliquer à l'étude de la production des institutions publiques (ce que l'on nomme communément "l'État") les contraintes de l'individualisme méthodologique. Tout le public choice revient en fait à un gigantesque effort de modélisation du fonctionnement des régimes politiques modernes, dans leur complexité même. Si je ne vous connaissais pas, je déduirais de ce que vous écrivez qu'en réalité vous avez du mal à faire la différence entre démarche holiste et individualisme méthodologique. De quels idéologues libéraux parlez-vous dont vous dites qu'ils partagent une vision moniste et holiste de l'Etat ? Des noms, s'il vous plaît; qu'au moins on s'y retrouve !

Quant à la *judge-made law*, il est évident qu'elle se trouve comprise dans l'auto-régulation du marché et qu'elle en est partie intégrante, et que sans elle il n'y aurait pas de marchés. Il n'est pas besoin de le préciser à chaque phrase. Je m'étonne que vous posiez cette question.

Les règles simples et efficaces auxquelles vous aspirez, elles existent déjà : ce sont les règles de base du droit commercial et financier tel qu'il avait précisément émergé à travers un mécanisme de jurisprudence multiséculaire. Mais celles-ci sont aujourd'hui noyées, et dénaturées par une mer de véritable législation. Et, aujourd'hui, c'est

cette couche de législation qui fait problème. (Il y a un excellent livre du *Cato*³ qui raconte comment la dénaturation du droit des entreprises s'est historiquement développée, et à partir de quels engrenages). Comment revenir aux fondements d'un droit commercial et financier qui évolue par des mécanismes jurisprudentiels où ce sont des tribunaux qui disent le droit, et non par du droit normatif public, tel est le véritable enjeu. Personnellement je ne crois pas que ce soit l'institution d'agences régulatrices indépendantes qui nous remette sur la bonne voie bien qu'elles en aient l'apparence. Loin d'aider au retour à des règles simples et 'efficaces', comme vous le dites, elles font de la législation poussées à l'extrême. Il y a un excellent livre de Frank Vibert qui étudie précisément le rôle de ces agences.⁴

Il est un domaine, semble-t-il, où le fonctionnement des marchés reste déterminé pour l'essentiel par de la judge-made law, c'est celui du droit maritime - car la plupart des procès opposent des parties appartenant à un grand nombre de nations différentes. Encore que là aussi la réglementation joue un rôle croissant. C'est un domaine qui mériterait une étude attentive comme référence.

Point 4 : je ne conteste pas définitivement toute intervention de l'Etat. A partir d'un certain stade dans le déroulement du processus d'une crise, cette intervention est inévitable, mais pas pour les raisons que l'on présente comme justification. Elle est 'politiquement' inévitable, il

³ *The Cato Institute*, <http://www.cato.org/>

⁴ F. Vibert, *The Rise of the Unelected - Democracy and the New Separation of Powers*, Cambridge University Press, 2007.

faut l'admettre. Mais il ne faut pas en attendre qu'elle change quoi que ce soit au déroulement de la crise. Au contraire, ces multiples interventions feront comme dans les années trente : elles ralentissent le processus d'ajustement et donc de sortie de crise, et accentuent donc les risques d'engrenage dépressif. Il faut accepter ces interventions pour ce qu'elles sont (un coût politique) et ne pas leur prêter des vertus qu'elles n'ont pas. Il n'est pas absurde ni illogique de soutenir qu'elles ne servent à rien, sur le plan économique, et en même temps d'accepter qu'elles s'imposent d'elles-mêmes comme une contrainte du marché politique.

Vous affirmez que l'idéologie libérale fait l'impasse sur la complexité des structures institutionnelles contemporaines. Là encore, c'est faux si vous considérez l'ensemble du courant scientifique libéral. J'en reviens toujours à mon fameux public choice. L'une des branches de cette discipline est précisément d'essayer de rendre compte des formes d'évolution des institutions publiques, nationales et internationales, et de porter un jugement sur leur degré d'efficacité économique, en utilisant les disciplines de l'individualisme méthodologique. J'ai vraiment le sentiment que c'est toute une littérature que vous ne connaissez pas, et que vous ne voulez pas reconnaître, alors que ses conclusions ont joué un rôle clé dans le renouveau de la pensée libérale. Que cela se traduise au niveau de l'expression publique par des formulations qui peuvent apparaître de nature idéologique, et même 'holistes', d'accord; il faut faire la part des facilités d'expression. Mais vous ne pouvez pas demander à des auteurs de rétablir à tout

instant la preuve des fondements scientifiques qui sous-tendent leurs commentaires et leurs prises de position publiques. Vous ne pouvez pas séparer ce que vous qualifiez d'idéologie du contenu scientifique qui lui sert de soubassement. Tout le débat est en réalité de nature épistémologique, car il porte sur la validité ou non de cette étiquette "scientifique". Ce qui nous ramène à Popper et à l'individualisme méthodologique.

Bien à vous.

7. Drieu Godefridi

Premier message

Puisque la récente crise financière semble vous avoir conforté dans vos convictions théoriques, je me permets de vous soumettre la question suivante : quel ensemble de faits, même purement hypothétique, vous conduirait à les remettre en cause ?

Second message - La revanche de l'Etat

Cher Henri,

Je constate que notre échange n'aura pas été vain puisqu'aussi bien vous concédez :

1° La nécessité de l'intervention massive des gouvernements lors de la récente crise financière;

2° La supériorité du *judge-made law* sur les autres formes de régulation.

Ces deux concessions *en passant* constituent ce que l'on pourrait appeler la revanche de l'Etat sur un certain libéralisme, dans la mesure où elles impliquent et justifient à elles seules une présence substantielle de l'Etat au coeur de nos sociétés.

Il subsiste, toutefois, quelques différences entre nous :

1° Votre rejet sans nuance du phénomène législatif et réglementaire me paraît tout à la fois incongru du point de vue de la démocratie et erroné sur le plan économique.

Si l'on donne sa faveur à la démocratie, ce qui est le cas de la grande tradition libérale, il faut accepter que sa représentation puisse de temps à autre formuler quelques règles, ce que d'ailleurs elle fait parfois très bien, y compris dans le champ du droit privé. Plus

généralement, l'histoire du droit nous montre qu'il n'est pas un seul grand ordre de droit, fût-il de liberté, qui ne comporte des aspects proprement législatifs. Vous n'ignorez pas ce que ce droit commun dont vous faites à présent l'éloge - ce dont je me félicite - doit à la synthèse législative magistrale menée par quatre juristes d'élite en 1804;⁵ synthèse dont l'un des principaux mérites consiste sans doute en son caractère ouvert à l'évolution des réalités (Xavier Dieux⁶), et nul aujourd'hui ne s'aventurerait à contester le progrès qu'elle a représenté par rapport à l'anarchie coutumiero-romaniste qui lui préexistait.

Même du point de vue étroitement économique que vous privilégiez, lorsque le droit *judge-made* "bourgeoine" dans des directions nuisibles - ce qui arrive, cher Henri, vous semblez l'oublier - c'est vers le Législateur que l'on se tourne pour obtenir des brides et des canaux. Dans l'intéressant ouvrage qu'il consacre aux dérives du système judiciaire américain, *The Rule of Lawyers* (Truman Talley Books, 2003), Walter K. Olson montre ainsi que face aux dérives judiciaires des *class action* et du *mass tort*, le Congrès est intervenu pour mettre des limites saluées par tous, y compris par les plus libéraux des Républicains (ce qui n'implique pas de nier la capacité auto-corrective de

⁵ Le Code civil des Français, promulgué le 21 mars 1804 par Napoléon Bonaparte, avait été rédigé par François-Denis Tronchet, Félix-Julien-Jean Bigot de Préameneu, Jean-Étienne-Marie Portalis et Jacques de Maleville.

⁶ Xavier Dieux, « Les articles 1101 à 1133 du Code civil : dispositions préliminaires et conditions de validité des contrats », *Journal des Tribunaux*, 2004, p. 293.

la *Common Law*, en tant que système décentralisé, seulement de constater qu'*in casu* et *in concreto* l'apport du Congrès ne fut pas sans intérêt).

2° Concéder, comme vous le faites, la nécessité politique de l'intervention des Etats dans la crise financière pour préciser aussitôt que, sur le plan économique, non seulement cette intervention ne sert à rien, mais elle retarde la sortie de crise, me paraît une distinction artificielle. Le risque auquel il s'agissait de faire face était qualifié à juste titre de systémique, c'est-à-dire que sans l'intervention des Etats, l'ensemble de notre système menaçait de s'effondrer : la nécessité n'était pas moins économique que politique. La séparation du politique et de l'économique à laquelle vous procédez me semble, en l'occurrence comme souvent, toute théorique, et théoriquement fausse.

Ce constat n'implique évidemment pas de se réjouir de manière indiscriminée de l'intervention des gouvernements, grosse de multiples dérives et dangers, particulièrement quand on est à renflouer des entreprises dans des secteurs dont le risque systémique est contestable.

3° Mon diagnostic de dérive idéologique du libéralisme vous paraît sans fondement. Je n'en donnerai que deux exemples sur le plan théorique. La vision moniste et holiste de l'Etat est très exactement celle que soutient le libertarianisme américain qui considère, par exemple, les garanties constitutionnelles, comme autant de chiffons de papier et la séparation des pouvoirs comme une illusion

propre à ce *God that failed* (Hoppe⁷), c'est-à-dire la démocratie. Ce qui conduit logiquement à mettre sur le même pied, du point de vue des libertés publiques, la monarchie absolue, la dictature, la démocratie parlementaire et, plus généralement, tous les régimes politiques, *parce que* politiques. Mon second exemple est l'usage que vous faites des acquis du *Public Choice*. Le *Public Choice* est probablement, vous avez raison, la branche la plus empirique et la plus scientifique du libéralisme contemporain. Mais c'est une chose de montrer, comme l'ont fait Duncan Black, James Buchanan, Gordon Tullock, et tant d'autres, que les acteurs du "marché politique" développent des comportements rationnels dont le résultat n'est pas nécessairement conforme à l'intérêt général et que le marché est apte à proposer une meilleure alternative à certains services publics; c'en est une autre de conclure, même implicitement, de ces travaux, qu'il en va *toujours* ainsi (ce que se gardent bien de faire les précités). Là se situe la dérive de la science à l'idéologie. De plus, il y a dans le *Public Choice* tout un courant normativiste qui se préoccupe d'identifier les dispositifs institutionnels les mieux à même de favoriser l'intérêt général; un aspect pourtant fondamental de leurs travaux dont je ne trouve guère d'écho chez des intellectuels libéraux tels que vous.

Enfin, je suis comme vous convaincu que l'objectivité a droit de cité dans le champ des sciences humaines et qu'abandonner cette quête revient à renoncer au concept même de science. Gardons toutefois à l'esprit que

⁷ H.-H. Hoppe, *Democracy: The God That Failed*, Transaction Publishers, 2001.

l'économie, contrairement à la physique, n'est jamais qu'une science de l'homme, avec toutes les limites qu'implique la nécessaire prise en compte du facteur humain. Tant que cette variable ne sera pas complètement élucidée, il me semble préférable de garder une ouverture aussi grande que possible à la contradiction et à l'évolution des réalités. Qu'un ensemble d'événements aussi colossal, complexe et hétérogène que la récente crise financière et ses conséquences ne suscite, chez vous, aucune espèce d'interrogation théorique, ne laisse de m'étonner.

Le meilleur symptôme de ce que j'appelle la dérive idéologique d'un certain libéralisme depuis une trentaine d'années, est qu'on en est à devoir rappeler à des intellectuels "libéraux" les exigences et la légitimité - y compris du point de vue de la liberté, dont elle est indubitablement un aspect - de la démocratie, ce qui est un tantinet paradoxal si l'on considère, même distraitement, l'histoire du libéralisme. La dérive idéologique du libéralisme, c'est la négation du politique. Cette négation du politique me semble conduire à des résultats aussi peu éclairants que la trop fréquente négation de l'économique dont elle n'est, en somme, que le reflet.

8. Henri Lepage

Cher Drieu,

Vous avez une idée à exprimer - celle de la dérive 'idéologique'. Très bien. Je ne vois pas pourquoi je vous dénierais le droit de l'exprimer, ni pourquoi, même, je prendrais sur moi de vous le reprocher avec acrimonie. Mais je constate en fait qu'il faut aller jusqu'à la fin de votre seconde note pour arriver à une présentation à peu près sereine de cette thèse. C'est dommage, car, effectivement, voilà une thèse qui conviendrait d'être débattue de manière dépassionnée. Il n'est pas mauvais d'être de temps en temps poussé à faire son examen de conscience, et de découvrir comment d'autres lisent et interprètent ce que vous dites ou ce que vous écrivez. Car c'est là une chose bien classique : l'énorme distance qui sépare ce que des auteurs veulent dire, ou croient dire, et la manière dont ils sont parfois compris. C'est bien pour cela que l'on a besoin de discuter.

Mais ce débat n'a rien de nouveau. Je constate que bien des problèmes que vous soulevez portent sur des points (par exemple le débat sur l'Etat), souvent de nature épistémologiques, qui sont débattus depuis très longtemps, avec cependant une intensité plus ou moins intense suivant les périodes. Ainsi il est sans doute vrai que ce sont des débats qui, depuis un certain temps, ont plutôt eu tendance à disparaître (d'après ce que j'en sais, et en fonction de mes lectures qui, comme vous le savez fort bien, ont été bien moins exhaustives qu'elles ne l'étaient à une certaine époque). Mais je peux vous dire que, dans les années quatre-vingt, c'étaient des

discussions quasi permanentes, et à tous les niveaux (aussi bien celui de la caricature idéologique que de l'expression réfléchie). Je me souviens en particulier d'une instance particulière et tout à fait remarquable qui servait de forum entre libertariens disons de droite et de gauche. Il s'agissait de la *Critical Review*, qui offrait un interface de réflexion et de discussion entre libertariens de tradition économique et libérale, et libertariens 'de gauche' plus portés sur l'approche 'politique' et sociologique. Les grands thèmes étaient effectivement des thèmes épistémologiques, du genre de ceux que vous soulevez (mais de manière, à mon avis, maladroite, avec volonté de provoquer). Je pense que cette revue existe toujours, mais il y a longtemps que je n'en suis plus le contenu.

Je cite *Critical Review*, mais je vous signale que ce sont des sujets sur lesquels James Buchanan notamment s'est beaucoup exprimé, là encore plutôt dans les années quatre-vingt. Et je crois qu'en la matière il me semble que l'on n'ait pas fait de meilleures réponses depuis longtemps. C'est un débat vieux comme Hérode, avec des phases d'intensité plus ou moins haute. Je prends votre écrit comme un double signe : d'abord comme le signe de ce que ce sont des sujets auxquels les libéraux (que vous qualifiez d'idéologiques) devraient davantage revenir; d'autre part comme le signe que ce sont effectivement des sujets qui vont réapparaître en première ligne. De ce point de vue, il serait souhaitable (mais c'est sans doute ce qui se fera) que ces sujets de discussion soient repris par une nouvelle génération de jeunes auteurs libéraux et libertariens, dans le contexte des débats d'aujourd'hui. Je suis sûr que cela se fera, et,

de ce point de vue, votre papier, s'il est lu, pourra y contribuer.

J'ai le sentiment que ce que vous exprimez est le produit d'un agacement personnel devant le fait que les auteurs libéraux aient une démarche récurrente qui les conduit, par une sorte de réaction réflexe, à rechercher en priorité dans les défaillances de l'Etat et le marché politique la cause des problèmes auxquels nos sociétés sont confrontées. Réaction réflexe ? oui, sans aucun doute, je ne le nierais pas. Mais ce que vous ressentez comme un agacement, je le vis personnellement comme un oeuvre de salubrité publique, car il me semble que la probabilité qu'un citoyen lambda de la République française, ou du Royaume de Belgique, se trouve confronté à un déluge d'analyses allant toutes dans ce sens, est en fait bien faible. Il m'apparaît que c'est bien la situation inverse qui domine : les quelques analyses libérales ne pèsent pas bien lourd face à la marée d'écrits accusant le marché, la cupidité des banquiers, etc... Contrairement à ce que vous écrivez, il n'y a pas "échec de la pensée libérale contemporaine" à rendre compte de la crise. Il existe maintenant tout un corpus d'analyses qui cernent fort bien le problème et proposent une vision alternative de la crise non encore totalement bien formulée, mais parfaitement crédible. Vous n'y croyez pas, c'est votre affaire. Fort bien. Mais je ne vois pas en quoi cela serait de "l'idéologie" - au sens négatif que vous prêtez à ce mot - que d'essayer d'informer nos concitoyens sur l'existence d'une explication et d'une vision de la crise qui ne soient pas celles sur-majoritairement présentées dans les médias et par les hommes politiques (qui sont les

premiers à y trouver leur intérêt, je suis désolé d'avoir à vous le rappeler).

Pour qu'il y ait ce débat démocratique qui vous tient à coeur, il faut d'abord qu'il y ait des visions concurrentes à présenter. C'est ce que nous faisons. Et je ne crois pas que le fait même d'attirer l'attention des citoyens sur les défaillances des modes de décision publiques, ainsi que les effets pervers de réglementations issues de processus démocratiques, soit en soi une atteinte à la démocratie - comme vous semblez le suggérer. Dénoncer les "défaillances" de nos modes actuels d'organisation de l'expression démocratique n'implique pas nécessairement que l'on veuille renverser la démocratie ! Effectivement, celle-ci est perfectible, et l'une des branches importantes du *Public Choice* est celle qui essaie de proposer des corrections 'normatives' aux institutions existantes. Mais il y a deux écoles : une école libérale dont les préconisations normatives se déduisent d'une certaine épistémologie fondée sur les principes de l'action humaine (individualisme méthodologique); et une école socialisante qui puise davantage son inspiration dans la soi disante science des systèmes (dont le caractère est parfaitement holiste). Il s'agit, comme vous le dites, de travaux dont vous ne trouvez pas beaucoup l'écho chez les libéraux (français). Sans doute, mais là encore c'est une question de phase, d'époque. Il s'agit de sujets dont nous discutons beaucoup dans les années 80. Parce que les préoccupations de l'époque s'y prétaient sans doute davantage. Les sphères d'intérêt se sont ensuite déplacées vers d'autres sujets. Et n'oubliez pas les problèmes de nombres : le fait que les chercheurs et professeurs

libéraux soient si peu nombreux (notre système universitaire et médiatique n'y est-il pas pour quelque chose ?) conduit à ce que, à la différence des pays anglo-saxons, ces quelques libéraux aient quelques difficultés à couvrir en permanence tout le champ des sujets d'intérêt. (N'oubliez pas que notre système universitaire exerce une discrimination systématique à l'encontre de ceux qui se disent libéraux, ce qui explique notamment l'effacement progressif de leur voix dans le concert intellectuel par non renouvellement des cadres universitaires).

Je crois que j'en ai assez dit pour aujourd'hui. Je me résumerai en vous redisant que je trouve dommage que vous ayez adopté un tel ton pour exprimer une thèse qui, après tout, mériterait sans doute de rouvrir un débat - s'il y a d'autres jeunes de votre génération pour relever le gant. Il y en a sans doute, Mais je doute que votre texte, du fait même du ton que vous y adoptez, les y porte. Par ailleurs, je me demande si votre motivation est vraiment d'ouvrir un débat, car vos écrits ressemblent beaucoup plus à une condamnation, définitive et sans appel, au motif que ceux auxquels vous vous en prenez ne sont, apparemment, à vos yeux, que des tarés d'un siècle qui n'est plus ! Vous vous exprimez plus en missionnaire qui voudrait convaincre son interlocuteur de son erreur, qu'en analyste serein d'un questionnement qui, après tout, peut se poser.

Quant à moi, revenir sur des sujets de ce type représente un investissement lourd pour lequel je ne suis actuellement pas disponible. Il s'agit de domaines sur lesquels je me suis moi-même posé à une certaine époque beaucoup de questions. J'ai trouvé les réponses à ces

questions. Sans doute, devrait-on être en permanence prêt à se remettre en question, lorsque les circonstances le demandent. Mais, très sincèrement, je ne vois pas en quoi les événements actuels devraient me contraindre à remettre en question les réponses auxquelles je suis arrivé. Au contraire, mes propres réflexions me confirment dans ce que je considère être le bon paradigme de réponse.

Bien à vous,

Henri

© Institut Hayek, 2009

Citer comme :

H. Lepage et D. Godefridi, *Crise financière, crise du libéralisme ?*, Bruxelles, éd. de l'institut Hayek, 2009, www.fahayek.org